

■ GUIDE OPÉRATIONNEL

Modalités pour l'émission des GDRs Sonatel

- 1 Le représentant ivoirien du Courtier marocain rachète sur BRVM à Abidjan des actions de la Sonatel et les fait livrer ensuite à l'Institution de Garde du Programme.
- 2 L'Institution de Garde confirme au Dépositaire le dépôt des actions en question.
- 3 Le Dépositaire émet des GDRs Sonatel (représentant les actions Sonatel déposées chez l'Institution de Garde), avant de charger le Maroclear de les livrer au Courtier.
- 4 Les GDRs sont crédités au compte Maroclear du Courtier.
- 5 Le Courtier commence à vendre les GDRs Sonatel à ses clients, effectuant le settlement de ces opérations à travers le système Maroclear.

